

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 25 FÉVRIER 2026, À 19 H 30.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Christian Peiry, Béthanie
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Jonathan Bédard, Roxton Falls
Mathis Laplante, Saint-Nazaire-d'Acton
Éloi Champigny, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Robert Leclerc, Upton
Louise Arpin, La Présentation
Mathieu Gélinau, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Vincent Beauregard, Saint-Damase
Jean-François Morin, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Tom Lapierre, Saint-Jude
Claude Vadnais, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Cynthia Brunelle, Saint-Marcel-de-Richelieu
Laurence Bousquet, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Huguette Benoit, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Emmanuel Ménard, Sainte-Madeleine
Patrick Vizien, Sainte-Marie-Madeleine

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES MESDAMES :

Mélanie Paquin, directrice générale
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de madame Louise Arpin, déléguée de la municipalité de La Présentation et présidente de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Présidente, Louise Arpin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

26-013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

26-014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2026

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Tom Lapierre,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2026 soit approuvé et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

26-015 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,
Appuyé par Monsieur Simon Valcourt,
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 19 février 2026 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

26-016 BACS ROULANTS — ACHAT CONJOINT — ADJUDICATION DU CONTRAT APO 2026 01 BAC

CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2025, le conseil d'administration, par sa résolution numéro 25-093, autorisait la Régie à conclure avec les municipalités membres intéressées une entente pour l'achat conjoint de bacs pour les matières organiques et les résidus domestiques;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ces équipements;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 17 février 2026;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions rédigé par la directrice générale, en date du 17 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Emmanuel Ménard;
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,
Et résolu à l'unanimité

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offre APO 2026 01 BAC, soit l'entreprise USD Global inc.

Que cet achat soit effectué en conformité avec les exigences des documents de soumission APO 2026 01 BAC.

Que l'entreprise USD Global inc. facture tous les bacs directement à la Régie et que conséquemment, la Régie verse, sur la base des prix unitaires soumis par USD Global inc., la somme approximative globale de 109 029,59 \$, taxes comprises, le tout payable dans un délai de 60 jours après livraison de ces bacs.

D'autoriser la présidente et la directrice générale de la Régie à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, tous les documents nécessaires afin de donner application au contrat octroyé en vertu des présentes, le cas échéant.

26-017

**ÉCOCENTRES — RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX — ADJUDICATION
DU CONTRAT AOI 2026 02 MÉTAUX**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions sur invitation auquel la Régie a procédé, conformément à la résolution numéro 25-122, adoptée le 17 décembre 2025, en vue d'assurer la récupération des métaux provenant de ses deux écocentres;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse préparé par la directrice générale, en date du 17 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Éloi Champigny,
Et résolu à l'unanimité

De retenir l'entreprise Métal Express fer et métaux (9055-2480 Québec inc.) de Roxton Falls pour procéder, en 2026 à la récupération des métaux provenant des deux écocentres de la Régie.

De prendre acte que la Régie recevra la somme de 126,00 \$ pour chaque tonne métrique de métaux récupérés. Ce prix comprend la fourniture, le maintien, la levée et le transport de deux conteneurs ainsi que la récupération des métaux provenant de nos deux sites, en conformité avec le devis AOI 2026 02 MÉTAUX.

De mandater la présidente et la directrice générale pour signer la convention de services professionnels confirmant ce mandat.

26-018

**ÉCOCENTRE — CRÉATION DE FORMULAIRES INFORMATISÉS —
EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE — AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que les rapports d'opération et ceux relatifs aux usagers des écocentres, complétés par les préposés, sont sur support papier;

CONSIDÉRANT que ces documents doivent être acheminés pour le lundi matin au bureau de la Régie afin d'assurer la préparation des sites pour la prochaine journée d'opération, ce qui nécessite que le coordonnateur des écocentres se déplace à Acton Vale après la fermeture du site le dimanche afin de récupérer tous les rapports;

CONSIDÉRANT que, dans un contexte d'optimisation continue des opérations et de modernisation des outils administratifs, il apparaît opportun d'amorcer la transition vers un système informatisé adapté à la réalité des écocentres;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce mandat, la Régie pourrait embaucher un stagiaire du programme Techniques de l'informatique — développement de logiciels du Cégep de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que ce stage pourrait, ou non, être rémunéré;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale en date du 17 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Robert Leclerc,
Appuyé par Monsieur Patrick Vizien,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche d'un stagiaire du programme Techniques de l'informatique — Développement de logiciels offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe.

Que ce stage soit rémunéré selon les modalités décrites au rapport déposé.

De mandater la directrice générale pour signer l'Entente de stage avec le Cégep de Saint-Hyacinthe pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Que, pour donner effet à cette résolution, un transfert de postes budgétaires d'un montant de 6 000,00 \$ soit effectué du poste budgétaire « 55-991-00-000 — Excédent accumulé affecté à l'opération des écocentres » au poste budgétaire « 02-453-04-141 — Écocentres — Salaire régulier — Préposés ».

DOCUMENTS DÉPOSÉS

A) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2025

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

26-019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Jean-François Morin,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 06.

Louise Arpin, présidente

Carole Gaulin, greffière-trésorière